

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement. Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale.

BARRIERES DE PREVENTION		Contribution relative
<i>Diagnostic retenu tenant compte des antécédents récents du patient</i>	<i>NON, le diagnostic à retenir devant une douleur du mollet survenue 7 à 9 jours après une intervention à risque thromboembolique élevé et en l'absence de traitement anticoagulant prophylactique est : celui de phlébite, et non de tendinite</i>	MAJEURE
<i>Conditions de réalisation des examens complémentaires prescrits adaptées au cas particulier du patient (délai, traitement accompagnateur, ...)</i>	<i>NON, le médecin traitant n'a pris en compte - ni l'urgence de réalisation de l'Echo-Doppler des vaisseaux des membres inférieurs, - ni la nécessité d'un traitement anticoagulant à dose efficace avant la réalisation de cet examen et tant que le diagnostic de phlébite n'avait pas été formellement éliminé</i>	MAJEURE
<i>Information donnée à la patiente sur les motifs de l'examen complémentaire prescrit, et notamment l'urgence de sa réalisation</i>	<i>A priori NON</i>	<i>Importante</i>
BARRIERES DE RECUPERATION	<i>e</i>	
<i>Réalisation de l'Echo-Doppler des vaisseaux des membres inférieurs, effectuée par la patiente immédiatement après la consultation du médecin traitant et tout au moins avant le 23/12/2018</i>	<i>-NON Mais peut-être, s'est-elle heurtée à des difficultés pour obtenir une date de rendez-vous rapide, tenant compte du degré d'urgence (= démarche relevant du médecin)</i>	?
BARRIERE D'ATTENUATION		
<i>Aucune</i>	<i>(décès subit sur la voie publique)</i>	

ANALYSE DETAILLEE

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Défauts de compétence technique (Compétence pure)	<i>-Etape diagnostique ne prenant pas en compte les antécédents récents du patient</i>	MAJEURE
	<i>- Absence de traitement anticoagulant à dose efficace en cas de suspicion de phlébite des membres inférieurs (quitte à l'arrêter si l'Echo-Doppler ne confirme pas ce diagnostic)</i>	MAJEURE
Défauts de compétences non techniques (Compétence dans la gestion des tempos et des aspects non médicaux)	<i>- Patiente d'origine étrangère maîtrisant mal le français</i>	<i>Moyenne</i>
	<i>-Absence de prescription par le chirurgien, de bas de contention en per et postopératoire</i>	<i>Importante</i>
	<i>- Absence d'information donnée par le chirurgien sur la nécessité de poursuivre en postopératoire le traitement anticoagulant à dose prophylactique</i>	Majeure

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement. Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale.

	- Absence de contrôle des documents remis à la patiente lors de sa sortie de la clinique, par le chirurgien et/ou par le personnel de la clinique, et notamment de l'ordonnance du traitement anticoagulant à dose prophylactique	Majeure
ANALYSE DETAILLEE		
Détail des défauts de compétences non techniques	La procédure d'analyse en tempos peut se retrouver dans le guide d'analyse des incidents accessible sur le site Prévention Médicale.	
Tempo de la maladie (Éléments liés à l'évolution non standard de la pathologie)	- Complication relativement fréquente en cas d'abdominoplastie, justifiant, en per- et postopératoire, une prévention systématique par port de bas de contention et , en postopératoire, un traitement anticoagulant à dose prophylactique	<i>Important</i>
Tempo du patient (éléments liés aux décisions du patient)	- Patiente d'origine étrangère maîtrisant mal le français	<i>Moyenne</i>
Tempo du cabinet (éléments liés à l'organisation du travail au cabinet)	- A priori, absence d'information donnée par le médecin traitant ou comprise par la patiente sur l'urgence de la réalisation d'un Echo-Doppler des vaisseaux des membres inférieurs	<i>Majeure</i>
Tempo du traitement Il est défini par le temps à attendre pour observer l'effet de la prescription et le début de la réduction des symptômes	-Absence de prescription par le chirurgien, de bas de contention en per et postopératoire -A priori, absence d'information donnée par le chirurgien ou comprise par la patiente sur la nécessité de poursuivre en postopératoire le traitement anticoagulant à dose prophylactique	<i>Majeur</i> <i>Majeur</i>
Tempo du système médical (éléments liés aux temps nécessaires pour obtenir les articulations nécessaires avec les autres professionnels de santé)	- Rendez-vous d'Echo-Doppler non pris par le médecin traitant malgré l'urgence de sa réalisation - Absence de contrôle par le chirurgien et/ou le personnel de la clinique des documents remis à la patiente lors de sa sortie , et notamment de l'ordonnance du traitement anticoagulant à dose prophylactique	<i>Importante</i> <i>Majeure</i>